

MAIRIE DE

## DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LA SÉCHERESSE AU COURS DE  
CERTAINES PÉRIODES DE L'ANNÉE 2017

# AVIS AUX CONTRIBUABLES

**Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du**

À St Christol-en-Jarez

Le 19 juin 2018.

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.